

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Centre Manche Ouest

Phase 2 - Projet d'Aménagement Stratégique

Construire le territoire de demain

Le SCoT, c'est quoi ?

Un document de planification :

- Pour l'ensemble des 78 communes composant les intercommunalités de Côte Ouest Centre Manche (COCM) et Coutances mer et bocage (CMB)
- Pour établir un projet de territoire partagé pour les habitants, les entreprises, les associations, ...
- Pour définir la stratégie d'aménagement du territoire de demain face au dérèglement climatique
- Pour renforcer l'attractivité du territoire

Les grandes étapes de la révision

- 1** Comprendre les enjeux
 - 2** Construire le territoire de demain
 - Définir les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans

Le Projet d'Aménagement Stratégique est constitué de 3 axes :

 - 1 - Un territoire dynamique, fort de son identité
 - 2 - Un développement respectueux des équilibres
 - 3 - Un territoire résilient au changement climatique qui oeuvre à atténuer ses conséquences
 - 3** Traduire le projet de territoire
 - 4** Arrêter, consulter et approuver le SCoT
- ▼ **Approbation en 2025**

Axe 1 - Un territoire dynamique, fort de son identité



1. S'APPUYER SUR L'ARMATURE DU TERRITOIRE POUR CONFORTER L'ACCUEIL DE POPULATION

• ENCOURAGER ET ORGANISER L'ACCUEIL DE POPULATION

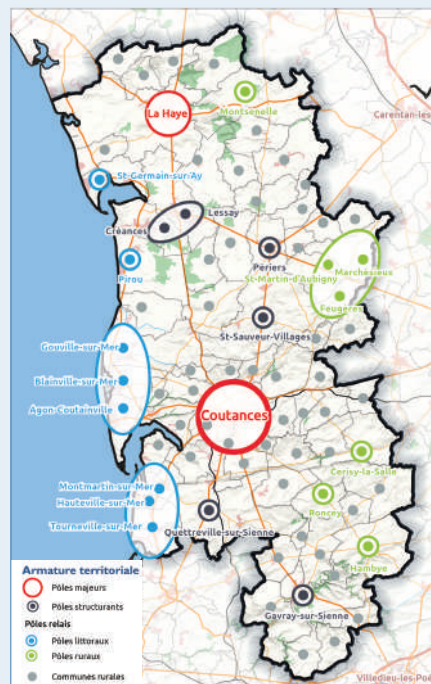
Le territoire présente de nombreux atouts : une diversité paysagère entre terre, monts et marais, havre et mer; un tissu économique et un réseau d'équipements denses. La stratégie consiste à **conforter le caractère de terre d'accueil**, au regard des emplois à pourvoir, de la dynamique économique et agricole, et du changement climatique.

• DÉVELOPPER UNE OFFRE EN LOGEMENTS FAVORISANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Afin de conforter l'accueil de population, l'offre de logements vise à répondre aux besoins actuels et futurs :

- Un desserrement des ménages lié aux évolutions sociétales : séparation/divorce, diminution du nombre d'enfant, allongement de l'espérance de vie, etc ;
- L'accueil de nouveaux habitants sur le territoire ;
- Le vieillissement de la population.

Concernant le parc de logements sous-occupés, une stabilisation de la part des résidences secondaires et une diminution du taux de logements vacants sont des objectifs phares.



2. PROMOUVOIR UN TERRITOIRE « DES PROXIMITÉS »

• DES AMÉNITÉS SYNONYMES D'ATTRACTIVITÉ À VALORISER

La place du commerce sera confortée en veillant à préserver une offre commerciale de proximité et diversifiée.

Cet objectif reflète la volonté de renforcer la complémentarité entre les pôles commerciaux en périphérie et les centre-villes, qui contribuent au dynamisme du territoire.

La proximité repose aussi un maillage d'équipements et de services qui répondent aux besoins de la population, en garantissant leur proximité sur l'ensemble du territoire.



• RENFORCER L'OFFRE DE MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le territoire s'adapte aux différents besoins de mobilité via des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui poursuivent, d'une part, le développement de services et d'équipements facilitant l'usage des modes doux et, d'autre part, qui s'appuient sur un réseau d'acteurs de la mobilité.



3. CONFORTER LE CADRE DE VIE ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE, SOURCE D'ATTRACTIVITÉ

• PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES NATURELS

Conforter le cadre de vie et l'identité du territoire se traduit par le fonctionnement des espaces naturels reconnus et exceptionnels du territoire (havres, vallées, monts, frange littorale, etc.), la préservation des richesses environnementales héritées d'une histoire ancienne à laquelle les habitants sont attachés et l'intégration des nouveaux projets dans les paysages.



• PRÉSERVER LA FRANGE LITTORALE ET SES PAYSAGES

Afin de garantir la préservation des paysages littoraux emblématiques, un large panel d'outils sera instauré, en application de la Loi littoral, pour assurer la mise en valeur du littoral.



• VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL GARANT DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

La préservation du patrimoine bâti qui est le reflet de l'histoire du territoire et l'intégration des constructions futures sont au cœur des préoccupations. L'objectif est de conforter l'identité architecturale du territoire.



Axe 2 - Un développement respectueux des équilibres



1. PRÉSERVER LE TISSU AGRICOLE LOCAL

• PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

L'activité agricole, très présente sur le territoire, façonne les paysages et l'identité du territoire. Elle est source d'emplois et de richesse. L'un des objectifs de la loi Climat et Résilience, traduit dans le SCoT est de préserver les terres agricoles en diminuant la consommation foncière grâce à la densification des espaces urbanisés, la prise en compte des enjeux agricoles dans les choix de développement et d'aménagement, la limitation des extensions des espaces bâtis.

• FAVORISER L'INTÉGRATION DES PRATIQUES AGRICOLES AU TERRITOIRE

Afin de garantir la pérennité du tissu économique agricole et de maintenir le nombre d'actifs, la volonté est de faciliter le fonctionnement quotidien des exploitations, notamment en matière d'implication de la profession agricole dans l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme, de gestion de la circulation des engins agricoles et d'accès aux parcelles exploitées dans le cadre d'urbanisation à proximité.

• ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION NON-AGRICOLE ET LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

Fort d'une agriculture structurée et nourricière, le territoire souhaite valoriser à l'échelle locale cette richesse, notamment en soutenant les productions d'élevage bovin laitier, de maraîchage et conchylicole.

La transformation des bâtiments agricoles pour des activités de diversifications sera permise mais encadrée, de manière à prioriser sa vocation agricole et l'activité agricole au sens large.



© Guy LEBRET



© CLELAN



2. PRENDRE APPUI SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

• CONSIDÉRER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT COMME VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Le commerce et l'artisanat contribuent au dynamisme, à l'attractivité et au cadre de vie, d'un territoire. L'objectif recherché est de préserver une offre commerciale dense et diversifiée, répartie sur les pôles du territoire mais également au sein des communes rurales.

• OPTIMISER LE FONCIER DISPONIBLE

La raréfaction du foncier engendre une évolution des modes d'aménager tant pour l'habitat que pour les activités économiques. La réutilisation ou l'optimisation du foncier économique et des bâtiments existants et sous-occupés, sont des enjeux pour le territoire.

• PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Le maillage économique repose sur une répartition des activités économiques au sein des pôles. Ce maillage constitue une force pour le territoire, qu'il convient de préserver et de valoriser en garantissant une complémentarité entre les zones économiques, leur densification et en étudiant la possibilité d'extension limitée de certaines zones pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises.



© Manche Drone Productions



3. CONFORTER LES NOUVELLES MOBILITÉS AFIN DE RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE TOUT EN PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

• S'APPUYER SUR LES NOMBREUSES FORMES DE MOBILITÉS POUR RENFORCER LES LIENS INTERNES ET EXTERNES DU TERRITOIRE

L'objectif est de valoriser le réseau de transports en commun (train, bus, transport à la demande, etc.) afin de faciliter l'ouverture du territoire vers l'extérieur. L'enjeu est également de renforcer les liens entre l'arrière-pays et le littoral, notamment à travers l'optimisation des infrastructures dédiées aux modes doux, et de favoriser le développement des transports en commun.

• PROMOUVOIR LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE, AUX MULTIPLES RICHESSES

Pourvu d'un cadre de vie offrant de nombreux espaces naturels à découvrir (littoral, monts, bocage, etc.), l'objectif est de mettre en valeur le territoire tout en respectant son caractère remarquable et sensible.

Axe 3 - Un territoire résilient au changement climatique qui oeuvre à atténuer ses conséquences



1. GÉRER DURABLEMENT LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

• PRÉSERVER LES SOLS ET SOUS-SOLS

Le SCoT tend à relever le défi d'un mode de développement sobre en ressources, notamment en foncier. Limiter les impacts sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et sur la biodiversité est nécessaire. Cela se traduit notamment par des objectifs de réduction de la consommation foncière.

• PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU, ESSENTIELLE MAIS FRAGILE

• FAIRE DE LA PRÉSERVATION DE L'ARMATURE VERTE ET BLEUE UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

La gestion durable des ressources est indissociable de la préservation des éléments constitutifs du paysage. Leur préservation et leur valorisation est l'opportunité de réunir les acteurs en faveur de la préservation de la biodiversité autour d'un projet commun.

• ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique passe par la réduction de la consommation énergétique notamment celle liée aux déplacements et aux logements, le soutien des systèmes de production d'énergies renouvelables. Le territoire sera attentif à l'acceptation et l'insertion paysagère des projets.



2. RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

• RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES D'INONDATION ET D'ÉROSION

L'objectif est de valoriser et de préserver les éléments naturels réduisant les phénomènes d'érosion et de ruissellement : les zones humides, les mares, les zones d'expansion de crues, les talus, le bocage, les prairies, tout en encadrant l'imperméabilisation des sols.

• PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS FACE AUX RISQUES LITTORAUX

L'objectif est d'encadrer le développement de l'urbanisation dans les secteurs concernés par un risque littoral, d'accompagner la mise en œuvre et le renforcement de solutions qui limitent l'érosion (systèmes d'endiguement, systèmes de protection et de gestion adaptés au recul du trait de côte, etc.).

• CRÉER LES CONDITIONS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SERVICE DE LA SANTÉ DES HABITANTS

Limiter l'exposition des habitants aux nuisances constitue un objectif majeur dans les documents de planification.



3. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PARTAGÉE DE RECOMPOSITION LITTORALE

• CONFORTER LES CONNAISSANCES ET PROMOUVOIR LES DÉMARCHES PILOTES

• ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE RECOMPOSITION TERRITORIALE À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Le territoire souhaite accompagner les actions de recomposition des franges et secteurs littoraux les plus menacés. La résilience et la recomposition du littoral constituent des axes forts pour le territoire.

Modalités de concertation de la révision du SCoT

Pour s'informer :

- Articles dans la presse et les bulletins intercommunaux
- Exposition à la résidence administrative et aux sièges des deux intercommunalités
- Sites internet

Pour s'exprimer :

- Réunions publiques
- Registres de concertation disponibles aux sièges des 2 intercommunalités et à la résidence administrative du SCoT
- Courrier à adresser au Président du Syndicat Mixte

Résidence administrative du SCoT

scot-centre-manche-ouest.fr

Syndicat Mixte du SCoT
Centre Manche Ouest
18 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-Mer



02 33 76 79 65

scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr

Sièges des intercommunalités

coutancemeretbocage.fr

Communauté de communes
Coutances mer et bocage
Hôtel de ville
50200 Coutances



02 33 76 55 55

contact@communaute-coutances.fr

cocm.fr

Communauté de communes
Côte Ouest Centre Manche
20 rue des Aubépines
50250 La Haye



02 33 07 11 79

contact@cocm.fr